

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

### Pour affichage - Les délibérations sont consultables en mairie

*Membres présents : Dominique DELOFFRE - Hélène BROUSSE - DAMIANS Norbert - PERRET Cécile - JOBEZ Jean-Claude -- LAZZARO Olivier – LAFON Patrick – LAGADEC Christelle – BOUFFLERS Myriam – MOREL Jean-Baptiste – APAYDIN Kadir - FOURNET Alain - Emilie RAÏ - NICOU Olivier - FLAMANT Sébastien*

#### **1 – Modification des statuts de la Communauté de communes Plaine de l’Ain – Délibération N°2021-12 :**

Par délibération du conseil communautaire du 6 mai 2021, les statuts de la CCPA ont été modifiés pour régulariser plusieurs points, sans entraîner de nouveau transfert de compétence :

- Le retrait des statuts des définitions d'intérêt communautaire qui y figuraient encore, car l'intérêt communautaire est désormais modifiable par le conseil communautaire à la majorité qualifiée et non plus par la voie statutaire,
- Le retrait des statuts des notions de « compétences optionnelles » et « compétences facultatives » qui ont été supprimées par la loi du 27 décembre 2019. Les compétences sont désormais soit obligatoires, soit supplémentaires.
- L'ajout dans les statuts du soutien aux écoles de musique publiques labellisées dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques
- L'ajout dans les statuts du soutien aux associations œuvrant à la promotion des usages numériques
- La suppression des compétences liées à la mobilité car la communauté de communes continuera ses actions dans ce domaine dans le cadre d'une délégation de compétence de la Région Auvergne Rhône-Alpes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, selon le tableau joint en annexe
- PRECISE que la date d'effet des statuts modifiés sera le 1er octobre 2021.

#### **2 – Adoption du règlement intérieur du service public d'assainissement collectif et de la tarification appliquée aux usagers du service – Délibération N°2021-13:**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 février 2021 autorisant la dissolution du SPANC du SIABVA, dissolution qui a été entérinée par arrêté préfectoral en date du 15 avril 2021.

La compétence SPANC est désormais exercée par la commune, aussi il convient désormais que le conseil municipal adopte un règlement d'assainissement et qu'il fixe les tarifs applicables aux usagers.

Monsieur le Maire propose d'adopter le règlement dont il fait une lecture au conseil municipal, et dont le document se trouve annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- ADOPTE les tarifs suivants :

Contrôle périodique de bon fonctionnement	47 € par an
Contrôle de bon fonctionnement – Toilettes sèches	15 € par an
Contrôle diagnostic dans le cas d'une vente	94 € par contrôle
Contrôle de conception d'une installation neuve	70 € par contrôle
Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve	50 € par contrôle

#### **3 – Acquisition de la licence IV – Délibération N°2021-14 :**

Monsieur le Maire explique que suite à la liquidation de la société Le Coconuts, exploitée ZA Les Chavrières à Ambutrix, la licence IV n'a pas trouvé preneur lors d'une vente aux enchères des actifs de la société.

Dans un souci de maintenir définitivement cette licence IV sur le territoire butrian, la dernière de la commune, le Maire propose d'acquérir cette licence pour le montant maximum de 3000.00€ frais et charges annexes inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE l'acquisition de la licence IV par la commune pour un montant maximum de 3000.00€ frais et charges annexes inclus
- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette délibération et la signature de tous les actes subséquents.

### Questions diverses :

#### Présentation de l'étude de la Direction Départementale du Territoire sur les aléas naturels prévisibles de mouvement de terrain, ruissèlement et inondations.

La DDT est venue présenter une étude géologique sur le long des berges du Buizin. L'objectif de cette étude est de :

- 1/ définir un débit de crue décennale : 6m<sup>3</sup> par seconde et définir un débit centennal : 15m<sup>3</sup> par seconde en moyenne
- 2/ établir une topologie du terrain concerné par un procédé LIDAR, (avion avec un système de radar) avec la mesure d'une altimétrie tous les 1 à 5 m
- 3/ établir des scénarii en cas de ruissèlement ou d'inondations et réaliser des cartes d'aléas sur les communes d'Ambutrix, Vaux en Bugey et St Denis en Bugey.

2 cartes ont pu être présentées : une sur le ruissèlement des eaux en fonction de la topographie du territoire et l'autre sur les inondations.

La DDT nous a informé qu'un porté à connaissance sera déposé en septembre en préfecture, qui va contraindre la commune à prendre en compte cette étude dans la modification de son PLU, engagé depuis l'année dernière.

Un plan de prévention des risques sera élaboré par la DDT pour 2023.

Une réunion avec la DDT, est prévue en mairie le 6 juillet prochain à la demande du maire pour rediscuter et approfondir certains points de cette étude. Les maires de Saint Denis en Bugey et de Vaux en Bugey ont été conviés.

2 cartes ont pu être présentées : une sur le ruissèlement des eaux en fonction de la topographie du territoire et l'autre sur les inondations.

La DDT nous a informé qu'un porté à connaissance sera déposé en septembre en préfecture, qui va contraindre la commune à prendre en compte cette étude dans la modification de son PLU, engagé depuis l'année dernière.

Un plan de prévention des risques sera élaboré par la DDT pour 2023.

Une réunion avec la DDT, est prévue en mairie le 5 juillet prochain à la demande du maire pour rediscuter et approfondir certains points de cette étude. Les maires de Saint Denis en Bugey et de Vaux en Bugey ont été conviés.

#### 2- Elections départementales et régionales :

Les élections se sont bien déroulées malgré le contexte sanitaire lourd et contraignant. Il y a eu peu de votants. Les créneaux de 2h30 de tenue des bureaux de vote sont validés. Le dépouillement a été fait dans



Mairie d'Ambricourt

de bonnes conditions grâce à la participation de bénévoles. Le Maire remercie vivement toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de ces élections.

### **3- Projet d'ouverture du périscolaire le mercredi :**

Le projet d'ouverture du périscolaire le mercredi, souhaité par la commission scolaire ne sera pas mis en place dès la rentrée de septembre, compte tenu du faible nombre d'inscription, demandés auprès des familles.

Une réunion d'information est organisée le mardi 6 juillet à 19h au restaurant scolaire avec les parents et les agents du service pour échanger à ce sujet, notamment.

### **4- Conseil municipal des jeunes :**

Mme Perret présente au conseil municipal le projet de création d'un conseil municipal des jeunes. Le recrutement se fera sous la forme du volontariat, avec un engagement pour deux ans, tranche d'âge concernée : du CM2 à la 3<sup>ème</sup>.

Des réunions plénières seront organisées tous les deux mois environ, et des commissions seront mises en place, en partenariat avec des membres du Conseil municipal, afin de mettre en œuvre les différents projets dont vous serez à l'initiative.

Il nous semble essentiel pour la collectivité que les jeunes s'investissent et s'engagent afin de faire vivre le village, et de nourrir la démocratie.

Un flyer d'information a été distribué aux jeunes concernés avec une réponse souhaitée avant le 5 septembre 2021.

### **5- CCAS :**

- reprise des après-midi de l'été dès le 7 juillet prochain.
- Un concert est proposé aux butriens avec une violoncelliste à l'église ce samedi 3 juillet à 18h00. Mme Cyrielle GOLIN, violoncelliste professionnelle, est butrienne depuis peu et propose de partager sa passion avec les butriens à cette occasion.

**6- Reprise des locations de la salle des fêtes :** avec l'assouplissement des contraintes sanitaires liées au covid, les activités associatives ont repris et prochainement les locations aux particuliers. Les associations ont été invitées à faire connaître leur planning de réservation pour l'année à venir et une réunion aura lieu en septembre pour acter ses réservations.

**7- Vogue des conscrits :** la vogue des conscrits se déroulera le 1<sup>er</sup> week end de septembre. Il est proposé de reprendre les horaires de 2020 concernant les autorisations de buvette pour les 4 jours.

Fin de la réunion à 22h10

Prochain Conseil municipal le 30 août 2021 à 20h00